

*Le président*

Basse-Terre, le 24 novembre 2020

N/RÉF: PCR/AC/DAC/RB/NL.20

Monsieur le Président,

Votre courrier du 23 novembre 2020 relatif à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) dédiée à la gestion de l'Eau en Guadeloupe, a bien évidemment retenu toute mon attention.

Je note que vous considérez, au même titre que les autres présidents d'EPCI, que le dossier de l'eau est prioritaire et que nous partageons tous, l'objectif qu'une eau de qualité coule en continu et durablement dans les robinets des guadeloupéens.

Notre volonté d'agir pour la création d'une structure unique destinée à l'administration des services publics de l'eau et de l'assainissement demeure intacte, malgré les échecs des tentatives précédentes.

La CTAP à laquelle je vous convie, se donne pour ambition de franchir un cap déterminant en vue de solutionner ce sujet de façon définitive.

Vos interrogations seront sans nul doute abordées lors de notre conférence.

Cependant, je peux d'ores et déjà vous indiquer que :

- Il n'est envisagé aucun licenciement des salariés des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il est proposé la mise en œuvre d'un plan partenarial d'aide au départ volontaire et/ou à la retraite des agents des services publics de l'eau qui souhaiteraient donner une nouvelle orientation à leur carrière et moyennant une indemnisation.
- L'objectif d'un prix déterminé de façon raisonnée et conforme aux équilibres financiers du service fera l'objet des missions confiées au SMO et à ses instances consultatives composées de représentants des usagers et de personnalités qualifiées.
- L'objectif du modèle économique auquel vos services ont été depuis longtemps associés, aboutit à une convergence tarifaire sur les 3 prochaines années.



## *Le président*

- Les bases économiques de la structure dépendront de l'engagement de ses membres à la gérer rigoureusement et avec clairvoyance, et sera dès le départ encadrée par une optimisation des coûts de fonctionnement par le biais de la mutualisation des moyens de production.
- Il n'est pas prévu de transférer les dettes fournisseurs antérieures au nouvel SMO, elles seront gérées par les EPCI et seront adossées au recouvrement des créances, notamment publiques, détenues par les opérateurs.
- Il est prévu de consacrer 6 à 8 mois à la structuration du SMO durant lesquels l'ensemble des acteurs de l'eau seront sollicités, les représentants des usagers et des salariés y compris.

Vous constaterez que les principes que vous proposez ne sont pas irréconciliables avec ceux que nous avons établis pour la création de la structure unique de gestion de l'eau.

Cependant, si vous ne souhaitez pas vous associer à la volonté exprimée par la majorité de créer enfin cet SMO, je n'aurai d'autre choix que de proposer aux autres membres pressentis, la création de la structure sans votre communauté d'agglomération, en espérant que la raison et le sens du pays prévalent et vous poussent à nous rejoindre par la suite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Monsieur Eric JALTON  
Président de Cap Excellence  
18 Boulevard Legitimus  
97110 Pointe-à-Pitre

